



COMMUNE DE GRIES

56, rue Principale - 67240 GRIES

☎ 03 88 72 42 62

mairie@gries.fr

www.gries.eu

Accusé de réception en préfecture
7-216701698-20231019-23_01323-DE
Date de télétransmission : 23/10/2023
Date de réception préfecture : 23/10/2023

EH/JFS/CS

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 19 octobre 2023 à 20h Salle du Conseil - « Maison Commune »

Conseillers élus : 23

Conseillers en fonction : 21

Conseillers présents : 12

Conseillers représentés : 8

Date de convocation : 13 octobre 2023

Sous la présidence de M. Eric HOFFSTETTER, Maire

Présents : M. Eric HOFFSTETTER, M. Jacky NOLETTA, Mme Fabienne ANTHONY, M. Patrick SIMON, M. Richard VOLTZENLOGEL, Mme Michèle NAVE, M. Julien ANCKLY, Mme Paola DI MICHELE, M. Pierre KOCH, Mme Sabine KROMMENACKER, Mme Joan MAAGER, M. Philippe SCHILLING

Absents excusés avec pouvoir : Mme Véronique IFFER, pouvoir à Mme Michèle NAVE
Mme Géraldine FURST, pouvoir à Mme Sabine KROMMENACKER
Mme Agnès GUILLAUME, pouvoir à Mme Fabienne ANTHONY
M.. Maxime KERN, pouvoir à M. Julien ANCKLY
Mme Sabrina KIMMICH, pouvoir à M. Pierre KOCH
M. François LAEUFER, pouvoir à M. Jacky NOLETTA
Mme Emmanuelle PARISSÉ, pouvoir à Mme Joan MAAGER
M. Alain VOLTZENLOGEL, pouvoir à M. Richard VOLTZENLOGEL

Absente excusée sans pouvoir : Mme Carole METZ

Objet : Concours communal des maisons fleuries 2023

Le 11 août dernier, les membres de la commission « Fleurissement », ont sélectionné les plus belles réalisations.

Les résultats du concours communal des maisons fleuries 2023 sont les suivants :

1^{ère} catégorie - Maison avec jardin visible de la rue : 27 lauréats

2^{ème} catégorie - Maison seule : 2 lauréats

3^{ème} catégorie - restaurants, commerces : 1 lauréat

4^{ème} catégorie - balcons : pas de lauréat

5^{ème} catégorie - aménagements paysagers : 8 lauréats

38 lauréats ont été désignés sur un total de **92 maisons sélectionnées**

Les lauréats sont récompensés par des bons d'achat en fonction de la note attribuée, selon la grille ci-après :

Notes	Prix 2023
19,5 - 18	100
17,5 - 16	70
15,5 - 14	55
13,5 - 13	40
12,5 - 10	30
Total des prix attribués	1 660

*Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 19 octobre 2023,
Entendues les explications de M. Eric HOFFSTETTER, Maire et de M. Jacky NOLETTA, Adjoint
au Maire,*

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **DECIDE**

- **D'APPROUVER** la sélection des 38 lauréats,
- **D'ATTRIBUER** une prime d'un montant total de 1 660 € sous forme de bons d'achat valables jusqu'au 31 octobre 2024 chez les fleuristes des alentours.

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2024.

Délibération rendue exécutoire
Transmise à la Sous-Préfecture le 23 octobre 2023

Publiée ou notifiée le 23 octobre 2023

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
Eric HOFFSTETTER



Le secrétaire,
Philippe SCHILLING

